

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2015/2641(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: cas de manquement et cas de manquement grave aux règles de la politique commune de la pêche qui peuvent entraîner l'interruption du délai de paiement ou la suspension des paiements	
Complétant 2011/0380(COD)	
Sujet	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
27/03/2015	Publication du document de base non-législatif	C(2015)01984	
27/03/2015	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/04/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/06/2015	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2641(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/8/03151

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2015)01984	27/03/2015	EC